



PNEUS NEXEN
GARANTIE « COUVERTURE TOTALE »
PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE

Assistance routière comprenant l'assistance crevaison gratuite durant trois (3) ans.

Service accessible jour et nuit, toute l'année, au Canada, aux États-Unis et à Porto Rico.

Activation obligatoire

Visitez le www.NEXENTIRE.roadsideprotect.com pour activer le programme d'assistance routière.

Plus de précisions au verso.



LE PROGRAMME D'ASSISTANCE ROUTIÈRE PNEUS NEXEN EST GRATUIT. IL NE PEUT ÊTRE NI VENDU NI TRANSFÉRÉ.

Inscription et activation

Vous avez 45 jours après l'achat de pneus NEXEN pour les inscrire et activer le programme d'assistance routière. Pour ce faire, rendez-vous au www.NEXENTIRE.roadsideprotect.com et remplissez le formulaire. Besoin d'aide? Composez le 1-888-577-0366, puis faites le 2 pour parler à un préposé du centre d'assistance, ouvert de 8 h à 16 h 30 (HNP), du lundi au jeudi, et de 8 h à 12 h (HNP), le vendredi. Une fois le formulaire rempli, vous recevrez un courriel contenant le détail de votre programme d'assistance routière. Imprimez et conservez ces informations dans la boîte à gants de la voiture. En cas de besoin, vous aurez à portée de main le numéro à composer et la marche à suivre pour obtenir l'assistance routière. Seul le véhicule enregistré au programme d'assistance routière NEXEN est couvert. L'assistance routière d'urgence est assurée par Roadside Protect inc., par l'entremise de Signature's Nationwide Auto Club, inc. L'assistance routière est fournie par des fournisseurs indépendants.

Programme d'assistance routière d'une durée limitée de trois (3) ans à compter de la date d'inscription. Limite de trois (3) appels de service. Prévoir un délai d'activation de trois (3) jours. La date d'expiration figure dans les informations fournies. Le programme couvre le changement de pneu, à condition qu'un pneu de secours gonflé se trouve à bord, ou le remorquage, lorsqu'il n'y a aucun pneu de secours à bord ou qu'au moins deux (2) pneus sont crevés. Le programme d'assistance routière PNEUS NEXEN s'applique aux voitures, aux fourgonnettes et aux véhicules utilitaires légers. Les véhicules commerciaux ne sont pas admissibles à ce programme.

